

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos, sans public, le 19 mai 2020 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5
Madame Céline Doré	Conseillère du district 6

Messieurs les conseillers Roch Bédard et Robert Bélisle sont absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière par intérim ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h, s'adresse à la population via la caméra de NousTV sur place, explique la tenue de la présente séance à huis clos, mesure exceptionnelle afin de protéger les citoyens et les employés contre la propagation du coronavirus (Covid-19) et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2020-138

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mai 2020

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.3) Rétablissement de la boîte courriel professionnel de monsieur le conseiller Pierre Lafond

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 19 mai 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-139

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril 2020 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril 2020 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril 2020 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-140

Acte d'abandon d'un avis de réserve – Corporation Michel Raymond – Parc du Mont Loup-Garou

ATTENDU la résolution 2018-155 qui impose une réserve à des fins publiques pour le projet du parc du Mont Loup-Garou, notamment sur le lot 2 493 630;

ATTENDU QUE le lot 2 493 630 a été subdivisé pour créer les lots 6 343 135 et 6 343 134;

ATTENDU la résolution 2020-033 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 17 février 2020 pour l'acquisition du lot 6 343 135 du Cadastre du Québec, appartenant à *La Corporation d'Investissement Michel Raymond*;

ATTENDU QUE la *Corporation d'investissement Michel Raymond* demeure propriétaire du lot 6 343 134;

ATTENDU QUE, selon l'article 83 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*, la ville désire abandonner l'avis de réserve pour fins publiques sur le lot 6 343 134;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR : **M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle abandonne un avis de réserve pour lot 6 343 134 du Cadastre du Québec, appartenant à *La Corporation d'Investissement Michel Raymond*;

QUE le conseil mandate *L'Étude Voizard et Voizard, notaires* afin de préparer l'acte d'abandon d'un avis de réserve et de recueillir les signatures des parties ;

QUE tous les frais, y compris les honoraires professionnels et les taxes sur les montants de la transaction, soient à la charge de de la Ville ;

QUE la mairesse et la greffière par intérim soient autorisées à signer l'acte nécessaire à l'abandon d'un avis de réserve pour ledit lot.

RÉSOLUTION NO. 2020-141

Rétablissement de la boîte courriel professionnel de monsieur le conseiller Pierre Lafond

ATTENDU QUE la boîte courriel est un outil de travail essentiel pour mon rôle de conseiller municipal;

ATTENDU QUE le manque de communication et l'ignorance constituent une forme de harcèlement;

ATTENDU QUE plusieurs demandes ont été effectuées en bonne et due forme par résolution antérieurement (séance vidéo);

ATTENDU QUE Monsieur Dionne n'est plus en poste et qu'il a été congédié pour bris du lien de confiance;

ATTENDU QU'une dame âgée a essayé de me rejoindre pour de l'aide dans la crise de la Covid-19 sur mon courriel de conseiller et qu'elle n'a pu avoir de réponse;

ATTENDU QUE dans l'infolettre, il est mentionné que tous les conseillers sont rejoignables sur leur adresse de conseiller;

ATTENDU QUE mes citoyens auront une mauvaise perception de moi face à mon rôle de conseiller s'ils ne peuvent me rejoindre;

ATTENDU QUE cette situation me sera préjudiciable pour les prochaines élections;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Lafond

QUE la boîte courriel du conseiller Pierre Lafond soit rétabli dans les plus brefs délais et d'annuler la délégation de pouvoir au directeur général dans ce dossier.

POUR : **M. Pierre Lafond**

CONTRE : **M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

LA RÉOLUTION 2020-141 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.

RÉSOLUTION NO. 2020-142

Émission d'obligations – Résolution de concordance et de courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 156 000 \$ qui sera réalisé le 2 juin 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1184	28 900 \$
1193	2 484 763 \$
1198	87 400 \$
1199	79 444 \$
1216	65 700 \$
1235	400 000 \$
1235	248 263 \$
1237	386 607 \$
1237	42 293 \$
1243	25 500 \$
1250	439 817 \$
1250	231 971 \$
1250	44 920 \$
1254	71 570 \$
1257	2 565 \$
1267	972 045 \$
1268	629 050 \$
1268	141 325 \$
1269	240 640 \$
1269	10 945 \$
1271	300 000 \$
1271	222 282 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1184, 1193, 1198, 1216, 1235, 1237, 1243, 1250, 1254, 1257, 1267, 1268, 1269 et 1271, la Ville de

Sainte-Adèle souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré

POUR : **M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 2 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 juin et le 2 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA VALLEE DES PAYS-D'EN-HAUT
218, RUE PRINCIPALE
SAINT-SAUVEUR, QC
J0R 1R0

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1184, 1193, 1198, 1216, 1235, 1237, 1243, 1250, 1254, 1257, 1267, 1268, 1269 et 1271 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 2 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2020-143

Vente d'articles promotionnels et autres revenus – Parc du Mont Loup-Garou

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 8 avril 2020 relativement à la vente d'articles promotionnels et autres revenus du parc du Mont Loup-Garou;

ATTENDU la résolution 2018-371 autorisant l'ouverture d'un compte bancaire dédié au projet du parc du Mont Loup-Garou et affectant au financement du parc tous les dons reçus et les intérêts générés par ces dons;

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Céline Doré

D'affecter les profits provenant de la vente d'articles promotionnels et ainsi modifier le résolu de la présente résolution.

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions du rapport de madame Brigitte Forget et de permettre ainsi d'affecter les profits provenant de la vente d'articles promotionnels et tous les autres types de revenus provenant des activités de financement au financement du projet du parc du Mont Loup-Garou.

RÉSOLUTION NO. 2020-144

Émission d'obligations – Adjudication à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1184, 1193, 1198, 1199, 1216, 1235, 1237, 1243, 1250, 1254, 1257, 1267, 1268, 1269 et 1271, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 juin 2020, au montant de 7 156 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -	BMO NESBITT BURNS INC.		
	353 000 \$	1,00000 %	2021
	358 000 \$	1,00000 %	2022
	365 000 \$	1,10000 %	2023
	372 000 \$	1,30000 %	2024
	5 708 000 \$	1,40000 %	2025
	Prix : 98,95400		Coût réel : 1,61391 %
2 -	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		
	353 000 \$	0,80000 %	2021
	358 000 \$	0,95000 %	2022
	365 000 \$	1,10000 %	2023
	372 000 \$	1,25000 %	2024
	5 708 000 \$	1,40000 %	2025
	Prix : 98,87809		Coût réel : 1,62586 %
3 -	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
	353 000 \$	0,85000 %	2021
	358 000 \$	1,00000 %	2022
	365 000 \$	1,10000 %	2023
	372 000 \$	1,25000 %	2024
	5 708 000 \$	1,35000 %	2025
	Prix : 98,57300		Coût réel : 1,65431 %
4 -	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
	353 000 \$	0,90000 %	2021
	358 000 \$	1,00000 %	2022
	365 000 \$	1,10000 %	2023
	372 000 \$	1,25000 %	2024
	5 708 000 \$	1,35000 %	2025
	Prix : 98,51600		Coût réel : 1,66822 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR : **M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 7 156 000 \$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

RÉSOLUTION NO. 2020-145

Amendement de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* – Restructuration du Service du greffe et de la cour municipale

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, datée du 7 mai 2020, relativement à la réorganisation du Service du greffe et de la cour municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions du rapport;

QUE la politique en vigueur concernant les conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle soit amendée en conséquence;

QUE le conseil nomme Me Audrey Senécal à titre de greffière et directrice des Services juridiques et que son salaire soit fixé selon l'échelon 1 de la classe 9 de la grille salariale incluse à la politique, le tout à compter du 19 mai 2020;

QUE le conseil, aux fins de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels désigne Me Audrey Senécal : « Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels »

QUE le conseil nomme madame Geneviève Nolet à titre de greffière à la cour municipale et que son salaire soit fixé selon l'échelon 5 de la classe 4 de la grille salariale incluse à la politique, le tout à compter du 19 mai 2020;

QUE le conseil nomme madame Ariane Bélanger à titre d'archiviste et greffière adjointe et que son poste soit fixé selon l'échelon 1 de la classe 2 de la grille salariale incluse à la politique, le tout à compter du 1^{er} juin 2020;

QUE le conseil désigne Me Audrey Senécal pour agir à titre de greffière adjointe à la Cour municipale jusqu'à ce qu'un greffier audiencier soit nommé.

RÉSOLUTION NO. 2020-146

Autorisation de signature – Lettre d'entente – Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – Greffière audiencière

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente concernant la création du poste de greffière-audiencière à la cour municipale, à intervenir entre le syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la mairesse et la directrice par intérim du Service des ressources humaines soient autorisées à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2020-147

Adjudication – Travaux de pavage mineur 2020 – TP-2020-002

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection mineure de pavage 2020 ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 mai dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes :

Noms des soumissionnaires	Montants
Pavage Ste-Adèle Ltée	398 043,45 \$
Asphalte Bélanger inc.	434 099,00 \$
Pavage Jérômien inc.	999 908,83 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 14 mai 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection mineure de pavage 2020 à la compagnie *Pavage Ste-Adèle Ltée*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 398 043,45 \$, taxes incluses ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2020-148

Adjudication – Programme de réfection routière 2020 (PRR 2020) – GEN-2020-006

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection routière 2020 (PRR-2020);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 mars dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
Pavages Multipro inc.	1 694 085,40\$
LEGD inc.	1 704 089,43\$
Excapro inc.	1 970 438,25\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Pier-Luc Girard, directeur adjoint des Services techniques, datée du 6 mai 2020 ;

ATTENDU QU'une subvention au programme PAVL du Ministère des transports a été obtenue pour les travaux du chemin des Hauteurs pour un montant maximal de 406 003\$;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection routière 2020 (PRR-2020) à la compagnie *Pavages Multipro inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, uniquement pour le secteur chemin des Hauteurs;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1285 remboursable sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2020-149

Adjudication – Études, plans et devis - Aménagement d'une voie piétonnière (trottoir) - Route 117 (de la rue Valiquette à la Polyvalente A-N-Morin) – GEN-2020-002

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les études, plans et devis pour l'aménagement d'une voie piétonnière (trottoir) sur la Route 117 (de la rue Valiquette à la Polyvalente A-N-Morin);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 mai dernier et que les compagnies ayant déposées une soumission sont les suivantes:

Nom des soumissionnaires
EFEL Experts-conseils inc.
Équipe Laurence inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 13 mai 2020 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées ;

ATTENDU le rapport de madame Audrey Sénécal, greffière par intérim, daté du 14 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la compagnie *EFEL Experts-conseils inc.*, étant le plus bas soumissionnaire et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 46 909,80\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1286.

RÉSOLUTION NO. 2020-150

Adjudication – Auscultation de chaussées et outil d'analyse de planification – GEN-2020-004

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'auscultation de chaussées et outil d'analyse de planification;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 mai dernier et que les compagnies ayant déposées une soumission sont les suivantes:

Nom des soumissionnaires	Prix soumis
841 8748 Canada inc.	24 719,63\$
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	27 019,13\$
Englobe Corp.	33 314,24\$

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 12 mai 2020 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées ;

ATTENDU le rapport de madame Audrey Senécal, greffière par intérim, daté du 13 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la compagnie *841 8748 Canada inc.*, étant le plus bas soumissionnaire et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 24 719,63\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opération des Services techniques.

RÉSOLUTION NO. 2020-151

Adjudication – Étude sur la capacité de l'aquifère et essais de pompage des puits Riverdale / Validation de la vulnérabilité des trois (3) sources d'alimentation en eau potable – GEN-2020-009

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude sur la capacité de l'aquifère et essais de pompage des puits Riverdale / Validation de la vulnérabilité des trois (3) sources d'alimentation en eau potable;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 mai dernier et que les compagnies ayant déposées une soumission sont les suivantes:

Nom des soumissionnaires
TechnoRem inc.
Golder Associés Ltée
SNC-Lavalin GEM Québec inc.
Laforest Nova Aqua inc.
FNX-INNOV inc.
EnviroServices inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 14 mai 2020 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées ;

ATTENDU le rapport de madame Audrey Senécal, greffière par intérim, daté du 15 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la compagnie *SNC-Lavalin GEM Québec inc.* étant le plus bas soumissionnaire et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 54 838,12\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements à même les programmes de subvention TECQ et PPASEP.

RÉSOLUTION NO. 2020-152

Adjudication – Nettoyage et inspection télévisée de conduites d’égout (Route 117 et A 15) – GEN-2020-013

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le nettoyage et inspection télévisée de conduites d’égout (Route 117 et A 15);

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 14 mai dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis
Can-Explore inc.	19 876,36\$
Simo Management inc.	24 462,65\$
Beauregard Environnement Ltée	27 418,51\$
Sanivac (9363-9888 Québec inc.)	33 086,15\$

ATTENDU la recommandation de madame Louise Yale, chargée de projets des Services techniques, datée du 14 mai 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accorder le contrat pour le nettoyage et inspection télévisée de conduites d’égout (Route 117 et A 15), à la compagnie *Can-Explore inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 19 876,36\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même les fonds requis à la programmation de la TECQ 2019-2023.

RÉSOLUTION NO. 2020-153

Adjudication – Acquisition modules Aqueduc-Égout – AVIS-2020-001

ATTENDU la publication d’un avis d’intention le 17 mars 2020 afin d’informer de l’intention de la Ville d’accorder un contrat de gré à gré au fournisseur PG Solutions inc. pour la fourniture de services professionnels pour l’intégration de données aux modules « Aqueduc » et « Égout » du logiciel Accès-Cité Territoire et la « transmission » des données sur la cartographie de JMAP ;

ATTENDU QUE l’entreprise ayant transmis son offre de service n’a pas démontré sa capacité à fournir adéquatement le service ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pier-Luc Girard, directeur adjoint des Services techniques, datée du 8 mai 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accorder le contrat pour l’acquisition de progiciels (modules Aqueduc-Égout), à la compagnie *PG Solutions*, au montant de 33 538,21\$ à être financé par la subvention de la FCM, soit un montant de 19 360\$ et le solde à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 3 ans;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement du contrat d'entretien, soit un montant de 3 656,20\$ à même le budget des Services techniques.

RÉSOLUTION NO. 2020-154

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 5 mai 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2020-054

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot **5 065 560 (rue du Pinnacle)** afin de permettre que la hauteur du bâtiment principal soit de 7,65 mètres alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z limite, à son article 806, la hauteur d'un bâtiment principal à 7 mètres et ainsi permettre la construction d'un bâtiment principal sur ledit lot.

Le tout tel que montré au plan préparé par Nancy Allaire, technologue, daté du 10 avril 2020.

Résolution du CCU – 2020-055

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1635, montée à Charles** afin de permettre pour l'immeuble sis sur le lot 2 231 965 du cadastre du Québec, qu'un lot projeté ait une largeur moyenne de 30,33 mètres alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige 50 mètres et ainsi permettre la subdivision dudit lot.

Le tout tel que montré au plan DM2020-040-P01 daté du 14 avril 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-155

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 5 mai 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2020-048 :

595, rue du Pinnacle (Modification au PIA du 21 mai 2019 / Lot 5 065 808, rue des Cimes)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2020-050 :

945, rue Sigouin

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2020-051 :

Lot 2 453 785 (rue du Hameau)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2020-052 :

250, rue Séraphin

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2020-053 :

Lot 5 065 560 (rue du Pinnacle)

- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2020-156

Modification de l'approbation d'un plan image – Projet intégré de résidences de tourisme – chemin du Moulin / de l'Héritage

ATTENDU QU'une première version du plan image a été approuvée le 20 janvier 2020 par la résolution 2020-018 pour ce projet;

ATTENDU les raisons exprimées pour cette demande, soit les recommandations de l'ingénieur du projet concernant le tracé optimal des allées d'accès ;

ATTENDU QUE ces modifications ne remettent pas en cause l'organisation des lots, mais seulement leur géométrie;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de modification du plan image afin de modifier le tracé des allées d'accès afin de respecter plus adéquatement la topographie du site lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 5 mai 2020 et recommande l'acceptation de cette demande de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve la modification du plan image du projet majeur de lotissement présenté par Urba+ consultant, daté du 27 avril 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-157

Détermination de la procédure de consultation des personnes habiles à voter applicable – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC

ATTENDU le processus d'adoption de demande en vertu du *Règlement 1000-2008-PPC* de demandes de modification au Règlement de zonage sur les immeubles situés au 2605, rue de la Rivière, 6370, chemin du Lac-Pilon et 1450, rue du Manège, au cours desquelles une assemblée publique virtuelle devait être tenue le 7 avril 2020;

ATTENDU QU'il est nécessaire de poursuivre le processus d'adoption des résolutions en vertu du règlement sur les PPCMOI;

ATTENDU QU'un processus légal d'adoption a été entamé pour les demandes de modification à la réglementation d'urbanisme des immeubles situés au 2605, rue de la Rivière, 6370, chemin du Lac-Pilon et 1450, rue du Manège, et ce, alors que la pandémie de COVID19 s'entamait;

ATTENDU QUE les résolutions devraient normalement être soumises aux personnes habiles à voter par le biais d'une demande d'approbation référendaire;

ATTENDU l'arrêté 2020-033 en date du 7 mai 2020;

ATTENDU la possibilité actuelle de tenir une consultation écrite d'une durée de 15 jours et la transmission de demandes écrites à la municipalité afin de remplacer la procédure référendaire;

ATTENDU QUE le premier projet des résolutions de PPCMOI pour les immeubles situés 2605, rue de la Rivière, 6370, chemin du Lac-Pilon et 1450, rue du Manège a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mars 2020 et que le fait de reporter l'adoption du second projet de résolution pourrait occasionner d'importants frais de retard;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal établit que la consultation publique dans le cadre de l'adoption des résolutions visant les PPCMOI des immeubles situés au 2605, rue de la Rivière, 6370, chemin du Lac-Pilon et 1450, rue du Manège, feront l'objet d'une consultation écrite des personnes habiles à voter concernées qui se tiendra entre le 22 mai 2020 et le 5 juin 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-158

Renouvellement de l'entente de développement culturel Triennale 2021-2023

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite renouveler l'entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications du Québec visant notamment à mettre en place des outils de concertation dans la planification des besoins, des activités, des infrastructures et des moyens financiers ;

ATTENDU la demande du Ministère à l'effet que l'entente soit conclue pour une durée de 3 ans;

ATTENDU la recommandation transmise par madame Julie Champagne, coordonnatrice culture, arts et patrimoine datée du 23 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la ville désire renouveler l'entente de développement culturel pour les années 2021 à 2023;

QUE la ville désire investir une somme de 25,000\$ annuellement dans cette entente;

QUE le conseil mandate le directeur du Service des loisirs afin de préparer et signer tout document requis au renouvellement de l'entente à intervenir avec les représentants du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, et ce, pour une période de trois ans;

QUE la mairesse et la greffière soient autorisées à signer ladite entente de développement culturel.

RÉSOLUTION NO. 2020-159
AVIS DE MOTION

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1292 concernant la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission Municipale du Québec;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2020-160

Règlement 1293 divisant le territoire de la ville en districts électoraux - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1293 divisant le territoire de la ville en districts électoraux, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi le 31 octobre 2020.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 655 716,78\$ pour la période du 11 au 17 avril 2020.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 27 156,62\$ pour la période du 18 au 24 avril 2020
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 328 513,29\$ pour la période du 25 avril au 1^{er} mai 2020
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 643 275,59\$ pour la période du 2 au 8 mai 2020
- e) Liste des comptes à payer au montant de 700 802,54\$ pour le mois de mars 2020.
- f) Engagements au montant de 317 427,76\$ pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020.
- g) Liste au montant de 14 293,89\$ du mois d'avril des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt par la trésorière du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2019

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'employés saisonniers – été 2020

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Contrat de travail prolongé du coordonnateur au Service des loisirs

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse Nadine Brière s'adresse à la population via la caméra de NousTV.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL À LA POPULATION

Madame la conseillère Céline Doré et messieurs les conseillers Pierre Lafond et Martin Jolicoeur s'adressent à la population via la caméra de NousTV.

PÉRIODE DE QUESTIONS Annulée

Mesure exceptionnelle – Covid-19

RÉSOLUTION NO. 2020-161

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali
 Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h33.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des Services juridiques